



CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS

Date	04/11/2020
Lieu	Salle des fêtes
Présents	Catherine VENTURINO-GABELLE, Pierre CANOVA, Céline PETIT, Alain VAURY, Michèle ARNAUD, Yves GIACOMELLI, Stéphanie GOUDAL-ORIONE, Bernard TREMELLAT, Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, François VOLPI, Candice ROSELLINI, Jacques CUCCHI, Raymonde ASTIER, Daniel VIRGIL, Brigitte LAURENT , Pierre FABRE, Myriam GARSON, Florian BERNE , André APARICIO, Magali SARDOU, Laurent MICHEL, Cécilia COURBARD, Maurice JEAN
Absents	Brigitte LAURENT, Florian BERNE
Procurations	Brigitte Laurent à François Volpi ; Florian Berne à Pierre Canova
Quorum	21 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18h40
Heure de clôture de la séance	20h10
Présidence	Mme Le Maire Catherine VENTURINO-GABELLE
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Stéphanie GOUDAL-ORIONE à l'unanimité
Public	Non

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.
Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel.



SECRETARIAT GENERAL

Dossier N°1 :	Approbation du procès verbal du CM du 07/10/2020
<i>Débat</i>	<p>C.VENTURINO-GABELLE demande au conseil municipal si le procès verbal du dernier conseil municipal en date du 07 octobre 2020 est approuvé</p> <p>A.APARICIO : dans le dossier n°1 CCID de l'urbanisme qui a dit que j'avais dit « qui définit l'assiette ? »</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : avec les masques on entend mal</p> <p>A.APARICIO : pourquoi ne pas utiliser un micro, avec les masques il y a une mauvaise compréhension</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : on est mal sonorisé</p> <p>L.MICHEL : pourquoi ne pas sonoriser la salle ou enregistrer, il y a un problème de compréhension avec les masques</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : on a demandé à l'association vidéographe qui nous a répondu que ce n'était pas possible</p> <p>A.APARICIO demande à ce qu'il soit modifié sur le PV du 07 octobre 2020 la partie où il est noté qu'il dit « qui définit l'assiette »</p> <p>A.APARICIO : dans le dossier n°3 page 6 vu que le dossier n'était pas clair j'ai proposé d'ajourner</p> <p>M.JEAN :il est noté accord à l'unanimité</p> <p>A.APARICIO : préciser que j'ai demandé l'ajournement du dossier</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : d'autres remarques ou correction ?</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 21 dont 2 procurations (B.Laurent à F.Volpi et F.Berne à P.Canova)</p> <p>Contre : A. APARICIO ; M. JEAN</p> <p>Abstention :</p>
Dossier N°3 :	Désignation d'un représentant du conseil municipal aux instances « Ingénierie Départementale 83 »
<i>Débat</i>	<p>C.VENTURINO-GABELLE expose</p> <p>Voulez vous des précisions ?</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE se propose de représenter la commune aux instances « Ingénierie Départementale 83 » qui veut se présenter ?</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 21 dont 2 procurations (B.Laurent à F.Volpi et F.Berne à P.Canova)</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention : A.APARICIO, C.COURBARD</p>



URBANISME

Dossier N°1 :	Refus intégration dans le domaine public des voies d'accès et éclairage
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE ajourne le point
<i>Vote</i>	Pour : Contre : Abstention :

RESSOURCES HUMAINES

Dossier N°1 :	Convention de mise à disposition d'un agent entre la commune de Barjols et la commune de la Verdrière
<i>Débat</i>	<p>C.VENTURINO-GABELLE expose que la Verdrière a ouvert un emploi, un agent de la commune a postulé Demande l'autorisation de signer la convention, c'est une mise à disposition pour effectuer 14h à la Verdrière et 14h à Barjols et les indemnités seront coupées en deux A.APARICIO : les 14 h manquantes vont être remplacées comment ? C.VENTURINO-GABELLE : pour le moment en interne A.APARICIO : en heures supplémentaires ? C.VENTURINO-GABELLE : non une réorganisation des services A.APARICIO : on arrive à réorganiser sans faire d'heures supplémentaires C.COURBARD : on estime que 28h suffisent ? C.VENTURINO-GABELLE : on a les services d'un avocat auprès de la commune depuis plusieurs années M.JEAN : en matière juridique il y a des points autres que les marchés publics, je ne connais pas la masse de travail dans la commune, il n'est peut être pas assez occupé C.VENTURINO-GABELLE : on peut le récupérer ,14h on peut pallier en interne, il y a déjà quelqu'un qui est formé aux marchés publics. C.COURBARD : ça va créer du manque, il faut qu'on garde en tête qu'il faut évaluer les besoins C.VENTURINO-GABELLE : la convention est pour 6 mois mais on peut le récupérer avant l'agent reste communal à moins qu'il veuille partir M.JEAN : avez-vous mis une clause pour récupérer l'agent ? C.VENTURINO-GABELLE : pour l'instant ce n'est que 2 jours par semaine, 6 mois le temps de voir si ça marche ou pas et si besoin un remplacement futur de manière sereine C.VENTURINO-GABELLE : d'autres questions ?</p>



<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
-------------	--

ASSOCIATION

Dossier N°1 :	Révision de l'enveloppe des subventions prévue au BP 2020
<i>Débat</i>	<p>C.VENTURINO-GABELLE expose et explique que suite à la crise sanitaire liée au Covid 19 la commune a demandé aux associations de faire un effort collectif.</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : 2 associations ont répondu purement qu'elles refusaient la subvention ; 2 non pas répondu et les autres ont répondu en prenant acte de la baisse qui les a touchées, et pour les associations qui ont donné le même budget on l'a fait au prorata des 3 mois de suspension en moins. On a voté de manière unanime</p> <p>L.MICHEL : non pas à l'unanimité</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : il y a eu un seul dossier où tu n'étais pas d'accord, à chaque fois qu'on a proposé un montant tu étais d'accord, on a joué le jeu de la discussion ouverte pour être le plus à l'écoute du besoin des associations. François tu veux ajouter quelque chose ?</p> <p>F.VOLPI : effectivement il y a eu des débats contradictoires mais ils ont eu lieu en bonne intelligence</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : on a établi une règle de calcul, validée par tous les membres à l'unanimité et justifiée par l'arrêt des manifestations et les recettes nulles, pas de frais donc pas de périls</p> <p>A.APARICIO : le premier point par rapport à la liste, ce qui aurait été bien c'est de mettre les montants avant et après par ex : l'association des commerçants n'y est pas, l'association avait une subvention et ce n'est pas celle votée au budget, ça aurait été bien que les sommes soit discutées avant d'être versées. Sur la démarche en elle même c'est gênant, de demander un effort sur certaines associations et l'économie que cela va générer sur le budget général. Des associations ont refusé car il n'y a pas eu de manifestations, la société de chasse, les bravadeurs, et certaines attendent leur subvention pour commencer leur saison, la subvention que vous votez va impacter sur la saison. En définitif le raisonnement n'est pas raisonnable, pour économiser un peu vous donnez un mauvais signal aux associations, pour le Sporting 20 dates sont prévues dans l'année sur Barjols ou en extérieur, des personnes volontaires autour de la table sont elles prêtes à relever les manches ? Des manifestations n'auront pas lieu, tournoi de sixtes, loto, on ne sait pas si l'on sera sorti de la situation, je sais de quoi je parle. Voilà mon ressenti ce n'est pas explicite comme formalisé dans la délibération.</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : j'ai entendu c'est juste ton ressenti, c'est vrai ce n'est pas forcément bien formulé mais on n'a pas fait de manière arbitraire, ça a été réfléchi, ça a été voté en mars 2020 une partie a déjà été versé, et cela est le reliquat du 2ème versement. Sur ce reliquat on a demandé un effort.</p> <p>En effet, la subvention pour l'association des commerçants a été votée, cette dernière n'était pas active sur le côté commerçant mais seulement sur le</p>



patrimoine, la commune attendait aussi une subvention. Il n'y avait plus d'association des commerçants active, la commission c'est réuni avant la création de l'association, qui a été crée la semaine dernière, la subvention n'a pas été réservé car inexistante.

Ta deuxième question « l'effort sur les subventions à toutes ou seulement des associations bien précises », l'effort a été demandé à toutes les associations, les associations qui on eu l'intégralité comme par exemple les amis de la saint marcel qui ont eu la chance de faire leur manifestation avant la crise sanitaire et non celles qui malheureusement ont suspendu leur activité. Il n'y a eu aucune discrimination le même barème a été appliqué

Qu'est ce que ça représente comme économie, j'ai plus le montant en tête François ?

F.VOLPI :10000 euros

C.VENTURINO-GABELLE : ça peut paraître peu au regard du budget mais vu les heures supplémentaires à cause du protocole sanitaire les coûts sont multipliés notamment pour les écoles dont la désinfection coûte cher, cette solidarité finance cette mise en place du protocole.

A.APARICIO : pour revenir à ce qui tu disais, si tu ne le sais pas je vais t'expliquer, 2 versements, 1 en juin et 1 en décembre, certaines associations ont touché 1 reliquat avant la commission et pour certaines 0 car on leur a demandé d'attendre la première moitié de septembre et décembre. Certaines n'ont pas fait leur saison mais ont touchées 100%

C.VENTURINO-GABELLE : des associations ont appelé pour des problèmes de trésorerie et on a fait un versement arbitraire et on a réuni la commission pour les associations en difficulté, par ex : pour l'OHB on a versé 100% sinon l'école risquait de fermer c'est la seule pour laquelle on a dérogé pour maintenir l'activité.

On a la chance d'avoir une école de musique sur le territoire, on cherche une solution pour pérenniser et maintenir l'OHB. On sait qu'il y a des frais de fonctionnement, je le sais, j'ai été dans des associations

A.APARICIO : ce n'est pas les seuls

C.VENTURINO-GABELLE : à celles qui avaient besoin, le bénévolat je connais, on a fait un versement correct

A.APARICIO : quand on retient 30% sur une association comme le sporting, on ampute 30% de l'activité, c'est demander un gros effort

F.VOLPI : je voudrais juste dire que sur le bilan d'activité tous ces critères ont été pris. Toutes les associations n'ont pas joué le jeu l'année prochaine j'espère qu'on nous fournira des bilans d'activités corrects

A .APARICO : il y en a un qui a joué le jeu et à eu 30% de moins comme le Sporting

C.VENTURINO-GABELLE : ce qui me gêne c'est que tu parles toujours de la même association. Tu ne parles que pour une association. Tu ne parles que pour le Sporting

F.VOLPI : Des bilans présentés, c'étaient des copier coller

C.VENTURINO-GABELLE : le bilan qui a été fourni c'est le même fourni qu'en mars

C.VENTURINO-GABELLE : ça va loin car tu engages un agent.

A.APARICIO : c'est un gag, vous avez eu les comptes arrêtés au 31 mai 2020

C.VENTURINO-GABELLE : ce n'est pas pour mettre en porte à faux on est



factuel

A.APARICIO : ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de comparatif que c'est un copier coller

L.MICHEL : le tableau avec un bilan N et N-1

C.VENTURINO-GABELLE : le document qui a été fourni pour la commune du mois octobre c'est le même que celui de mars avec seulement la date qui a été changée

L.MICHEL : je n'ai pas vu les bilans de mars

A.APARICIO : on vous refera passer un tirage

C.VENTURINO-GABELLE : ça va loin ce que tu dis en mars nous n'y étions pas, c'est un agent que tu mets en cause. On va y aller franco, on a demandé à l'agent qui nous a suivi dans la commission « est ce que ce sont les même chiffres » la réponse a été « non seule la date a changé ». ça met en cause un agent après c'est peut être une erreur. Ça me gêne vis-à-vis de l'agent.

A.APARICIO : les demandes de subventions ont été fait au mois de janvier

C.VENTURINO-GABELLE : après c'est peut être une erreur, l'erreur est humaine, on peut si c'est le cas réunir à nouveau la commission et revoter.

Encore une fois tu ne défends qu'une association. On va vérifier.

C.VENTURINO-GABELLE : Laurent tu peux intervenir

L.MICHEL : on ne va pas refaire la commission, je vais revenir à l'OHB, quelle réponse politique vous faites par rapport à ça. Vous exprimez votre soutien indéfectible et vous montez à l'inter communauté. L'acte politique peut se traduire en acte financier

F.VOLPI : pour faire survivre l'association, la commune a voté la subvention, le problème c'est comme d'autres associations elle accueille des adhérents de la commune et d'autres communes. Si les communes limitrophes réduisent leurs subventions ce n'est pas à la commune de supporter ça, l'OHB a 75% du total des aides de la commune pour des associations culturelles, c'est le maximum. Sur la position politique et sur les perspectives on peut penser qu'il y des problèmes et que l'interco peut proposer un soutien

L.MICHEL : il y a un problème d'urgence, en effet, ensuite c'est une association et non une école mais faire fonctionner une association culturelle ce n'est pas la même portée politique à l'interco.

C.VENTURINO-GABELLE : pour vous répondre que ce soit à la municipalité ou à l'inter communauté, elle se présente comme une école de musique donc on répond à la demande d'une école de musique d'ailleurs elle-même se présente comme ça à la rentrée elle a communiqué en disant ne laissez pas fermer l'école de musique.

L.MICHEL : on le sait très bien elle n'est pas structurée c'est un centre musical qui fonctionne comme une école. Je parle de votre positionnement

C.VENTURINO-GABELLE : tu dis « c'est une association et pas une école », c'est vrai elle rend le service d'une école de musique, d'ailleurs elle reçoit des enfants d'autres communes, on ne doit pas verser de subvention pour le fonctionnement mais il y a aussi les moyens en nature. Les locaux de l'ALSH a disposition, la commune prend largement ça part. Est ce que la commune a les moyens de soutenir seule cette association, si l'inter communauté peut aider à maintenir pourquoi pas à partir du moment que cette association reste sur la commune? Oui c'est un choix qu'on assume. Et je le rappelle c'est la seule association pour qui nous avons dérogé et versé l'intégralité de la subvention



	<p>alors qu'elle n'a pas réalisé toutes ses attentes</p> <p>F.VOLPI : on ne peut pas porter cette association avec ce problème qui est en déficit structurel qui se réitère d'année en année, pour le moment 2020-2021 l'école est assurée</p> <p>L.MICHEL : ce n'est pas la même portée politique quand on monte un projet à l'inter communauté, reconduire la subvention position neutre</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : on est dans un état de droit soumis à des lois, on ne peut pas dépasser 80% d'aide de la part de la commune</p> <p>L.MICHEL : sur le budget global de l'association</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : si on met le prêt du local, l'entretien...</p> <p>L.MICHEL : la mairie a le droit de prêter un local ce n'est pas un argument, légalement ça n'apparaît pas dans le budget de l'association</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : dorénavant on va faire apparaître le coût, nos administrés ont le droit de savoir ou sont utilisés les deniers publics.</p> <p>L.MICHEL : c'est un autre débat</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : effectivement comme nous l'avons déjà dit c'est un autre débat. On espère l'année prochaine revenir dans un contexte normal et on soutiendra à 100% les associations</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : pas d'autres questions ? On passe au vote</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 16 dont 2 procurations (B.Laurent à F.Volpi et F.Berne à P.Canova)</p> <p>Contre : A.APARICIO, C.COURBARD, M.JEAN, M.SARDOU</p> <p>Abstention : L.MICHEL</p>

JEUNESSE

Dossier N°1 :	Participation des communes aux frais de scolarité 2019-2020
<i>Débat</i>	<p>C.VENTURINO-GABELLE expose</p> <p>Vous avez eu le calcul du montant et la répartition des communes</p> <p>M.JEAN : un élève a 1€ de moins</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : c'est une erreur de frappe, je vous demande de ne pas communiquer les noms se trouvant sur la note, c'est un document de travail, je rappelle que c'est l'un des devoirs d'élu ne pas divulguer certaines informations. Des questions sur les frais de scolarités ?</p> <p>M.JEAN : juste une question qui établit les barèmes ?</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : en fonction des frais de fonctionnement global de l'école, le personnel, les bâtiments, les fluides, divisé par le nombre d'enfants, si plus de détail voir Laurence qui peut répondre, est ce que vous voulez des précisions par rapport à la période Covid? Non je vous en donne tout de même. Il apparaît une baisse liée au fait que les enfants ne sont pas allés à l'école mais il y a peu d'écart dû au coût pour la désinfection des locaux</p> <p>C.COURBARD : le port du masque est devenu obligatoire à partir 6 ans, la municipalité va-t-elle fournir des masques pour enfants ?</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : lors du premier confinement la commune a fourni des masques enfants, chaque enfant 1 masque</p> <p>CCOURBARD : moi je n'en ai pas eu</p>



	<p>C.VENTURINO-GABELLE : au mois de mars, nos prédécesseurs on fait distribuer des masques enfants et adultes</p> <p>C.COURBARD : oui pour le foyer et pas pour les enfants</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : tu peux préciser stp</p> <p>L.CORSO : 3000 masques adultes et 150 pour les enfants, les masques ont été distribué sur trois jours par des agents de la commune à la salle des fêtes, puis à la sortie de l'école élémentaire du CP au CM2</p> <p>C.COURBARD : est ce qu'il reste assez de masques pour ceux qui n'en ont pas eu</p> <p>L.CORSO : ceux qui veulent peuvent venir en chercher à la mairie, et le CCAS a été doté pour les personnes en difficulté</p> <p>C.COURBARD : c'est une info à diffuser car les personnes âgées non pas internet ou les réseaux sociaux</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : c'est ce que nous avons déjà dit, si vous connaissez des personnes dans le besoin sans internet, ils peuvent venir en mairie, il faut les signaler. Aujourd'hui on est au delà des clivages, on est là pour être solidaire ce n'est pas le but de laisser quelqu'un sur le côté, il n'y a pas de majorité ni opposition, faut être solidaire. On essaye de communiquer</p> <p>C.COURBARD : on est d'accord je vous suis, il faut travailler pour le mieux du coup pour les écoles on peut proposer aux parents non dotés de venir vers vous</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : oui il faut le dire</p> <p>C.COURBARD : comment communique t'on sur la commune ? S'il reste des masques en mairie et si on ne les a pas récupérés à la 1^{ère} distribution, peut on redistribuer ? C'est du détail</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : non ce n'est pas un détail la solidarité et l'entraide ce n'est pas un détail</p> <p>C.COURBARD : on est dans une période difficile, rhume, gastro etc...</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : il y a aussi des masques chirurgicaux pour enfants aux écoles</p> <p>M.GARSON : oui il y en a à Intermarché</p> <p>C.COURBARD : ce n'est pas écolo, on pourrait discuter de la prise en charge par la commune ou par les parents ?</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : on va réfléchir, il faut faire des économies ailleurs pour pallier à ces dépenses nécessaires, on ajuste au fur et à mesure</p> <p>M.JEAN : En matière de traitement des déchets, il faudrait jouer en terme de communication, il faudrait éviter le rejet dans la STEP, sur la voie publique, c'est un fléau</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : on est d'accord, c'est l'affaire de tous il faut en parler autour de nous</p> <p>M.JEAN : n'hésitez pas à communiquer, une affichette sur les panneaux d'affichage c'est une suggestion</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : on peut voter, une autre question ?</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

C.C.A.S



Dossier N°1 :	Convention cadre d'objectifs et de participation financière entre le CCAS et la commune
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE ajourne le point
<i>Vote</i>	Pour : Contre : Abstention :

QUESTIONS ORALES

Question N°1 :	Qu'entendez-vous faire pour recueillir, comme vous l'avez souhaité, l'avis des Barjolaises et Barjolais sur la Rouguière ?
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE lit la question et résume le préambule Pour recueillir l'avis des barjolais l'accès était effectivement limité à 30 personnes en même temps, un comptage a été fait à l'entrée, ce soir là il y a eu bien plus de 30 personnes, on l'a fait et on va le refaire. Quoiqu'il en soit ce n'était qu'une ébauche qui est toujours en cours d'élaboration. Dès qu'on aura la possibilité de mettre en ligne on le fera pour le moment ce n'est pas possible.
Question N°2 :	Quand comptez-vous mettre en œuvre et appliquer ces préceptes ?
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE lit la question Difficile de mettre en œuvre avec le confinement, on est en train de mettre en place une adresse mail pour les barjolais pour toutes les questions, mais nous nous donnons le temps de le faire correctement
Question N°3 :	Que comptez-vous faire pour sécuriser ce cheminement autour du rond point ?
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE lit la question L.MICHEL : sécuriser entre Grisolle, la station essence et les problèmes pour aller au stade C.VENTURINO-GABELLE : À ce jour, le passage piéton est difficilement sécurisable. À aucun moment nous avons décidé d'arrêter les travaux de la tranche ferme et la tranche optionnelle 1 de nos prédécesseurs, c'est un problème avec la voûte qui a fait arrêter les travaux. Des études supplémentaires sont en cours pour la mettre en sécurité ce n'est pas de notre fait, on essaie de terminer cette tranche, aujourd'hui elle est bloquée pour des raisons techniques M.JEAN : la tranche ferme Anatole France, allez vous modifier par rapport à ce qui était prévu, allez vous faire une modification structurelle sur la tranche affermie, j'ai cru comprendre qu'il y avait des modifications sur les tranches fermes C.VENTURINO-GABELLE : effectivement on profite de cette interruption, pas de notre fait, pour réaménager Anatole France, nos prédécesseurs ont validé des sens unique hors s'il y a un souci on serait « coupé du monde » car aucun camion ne pourrait passer par les condamnines. On profite de cet arrêt de chantier pour se laisser la possibilité de repasser Anatole France à double sens au



	<p>cas où, je pense que c'est bien</p> <p>M.JEAN : oui je pense que c'est bien, les réseaux seront refaits ?</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : tout ce qui était prévu sur les réseaux sera fait, la modification ne se fera qu'en surface, on est tenu par le marché</p> <p>M.JEAN : nous attendons la mise en ligne de l'ébauche</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : oui, on en débattrait, on est dans l'ouverture et la discussion, je pense qu'on la déjà montrée à plusieurs reprises</p> <p>A.APARICIO : vous avez le calendrier ?</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : on est tenu par les études</p> <p>M.JEAN : toujours le même bureau d'étude ?</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : pour l'instant on ne sait pas</p> <p>M.JEAN : on peut savoir ou pas ?</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : pour l'instant c'est à l'étude</p>
--	--

PV arrêté le 04/11/2020 à 20h10

Catherine VENTURINO-GABELLE

Le maire



Secrétaire de séance